



Le Syndicat national de la restauration publique organisée rejoint le Groupement National de la Restauration

À Paris, le 25 janvier 2022

Le Syndicat national de la restauration publique organisée (SNRPO), regroupant les chaînes de restauration libre-service, cafétérias et assimilées, rejoint le Groupement national de la restauration (GNR) à compter du 1^{er} janvier. Avec ses sept entreprises adhérentes, le SNRPO représente plus de 1200 établissements de restauration.

Avec cette arrivée, le GNR qui réunissait déjà le SNARR, le SNRC et le SNRTC, s'élargit pour répondre toujours mieux aux besoins d'accompagnement de la restauration structurée hors domicile. Le SNRPO bénéficiera ainsi de la mutualisation d'expertises permise par le GNR depuis 30 ans. Il s'agira de poursuivre au sein de cette organisation le partage de compétences et d'expériences acquises à travers ces 4 modes de restauration afin de donner aux entreprises adhérentes de nouvelles opportunités de représentativité, de visibilité et de développement.

« Nous souhaitons la bienvenue aux adhérents du SNRPO. Nous sommes ravis qu'ils se joignent à la poursuite de nos objectifs collectifs : la co-construction et la convergence en matière d'enjeux économiques et sociétaux, ainsi que d'organisation de nos activités. » souligne Jérôme Tafani Président du SNARR, Président du GNR.

« Je me réjouis particulièrement de cette évolution entreprise par notre organisation. Cette optimisation de nos compétences et de nos moyens au sein du GNR, constitue un atout essentiel pour nos entreprises face aux transformations de la restauration hors domicile. Elle sera décisive pour nous permettre de répondre aux nouveaux besoins des consommateurs. » relève Carine Shafroth, Présidente du SNRPO.

Contact presse :

Esther KALONJI, Déléguée générale du GNR
esther.kalonji@gnr.asso.fr - 01 56 62 16 10



À PROPOS DU SNARR	Le Syndicat national de l'alimentation et de la restauration rapide (SNARR) représente et défend, depuis plus de 30 ans, les intérêts de la restauration rapide et livrée, un secteur en pleine croissance caractérisé par la diversité de son offre alimentaire. Interlocuteur reconnu des pouvoirs publics, le SNARR regroupe des entreprises de toutes tailles : enseignes nationales, établissements franchisés, partenaires indépendants... Les adhérents du SNARR emploient 120 000 salariés. Avec 8,9 milliards d'euros en 2019, ils assurent 60 % du CA ht du secteur.
À PROPOS DU SNRC	Le secteur de la restauration collective en France c'est 3,7 milliards de repas par an donc 8 millions de repas par jour servis dans plus de 21 000 établissements. Les sociétés de restauration collective adhérentes du Syndicat national de la restauration collective (SNRC) interviennent dans différents segments : éducation (cantines scolaires), adultes au travail (restaurants d'entreprises, hôpitaux, médico-social). Les entreprises adhérentes du SNRC comptent 90 000 collaborateurs dédiés à ses activités. Le CA ht réalisé par ses adhérents s'est élevé en 2019 à plus de 5,9 milliards d'euros.
À PROPOS DU SNRPO	Créé en 1998, le Syndicat national de la restauration publique organisée (SNRPO) rassemble à ce jour sept adhérents : Areas (L'Arche), Autogrill, Coop Atlantique (Plateau d'Auguste et Toquenelle), Crescendo, Flunch, Sighor Léo Resto, Salad & Co. Le SNRPO ce sont plus de 1200 restaurants employant 15 000 salariés basés essentiellement dans les gares, aéroports, réseaux autoroutiers, mais également dans les périphéries urbaines et centres commerciaux. En 2019, les adhérents du SNRPO ont généré un CA ht de 1,04 milliards d'euros.
À PROPOS DU SNRTC	Créé en 2005, le Syndicat national de la restauration thématique et commerciale (SNRTC) représente les établissements structurés de la restauration traditionnelle (service à table), les traiteurs et les professionnels indépendants relevant de la Convention Collective Nationale des HCR. Il rassemble près de 2000 établissements sur tout le territoire, employant 50 000 salariés pour un CA ht global de 3 milliards d'euros.